

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE



COMPTE RENDU

CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 18 décembre 2024



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc de Maisons-Laffitte s'est réuni mercredi 18 décembre 2024 à 20h30, dans la salle Raymond WAGREZ, au siège de l'association, sous la présidence de Monsieur François LEJEALLE, président.

PRÉSENTS :

Frédéric CERTAIN (syndic)
Jean-Jacques CHIOZZI (vice-président)
Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)
Frédéric DELMAS (syndic)
Jean-Luc GAYET (syndic)
François LEJEALLE (président)
Pierre LIEBAERT (syndic)
Sabine MARNIQUET (syndic)
Natacha MONNET (syndic)
Nathalie PASSEDOUET (syndic)
Jean-Luc POTTIER (syndic)
Philippe TROUKENS (syndic)

REPRÉSENTÉS :

Sophie YOLDJOGLOU (syndic suppléant) représentée par Jean-Jacques CHIOZZI
Patricia BUTEL (syndic) représentée par Jean-Jacques CHIOZZI

EXCUSÉS :

Serge GODAERT (maire-adjoint)
Claude KOPELIANSKIS (maire-adjoint)



Le quorum (au moins sept syndics présents ou représentés) étant dépassé, Monsieur François LEJEALLE déclare la séance ouverte à 20h30.

Approbation du projet de compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du mercredi 20 novembre 2024

François LEJEALLE porte au vote le projet de compte rendu de la réunion du Conseil syndical du mercredi 20 novembre 2024, tel qu'il a été transmis avec l'ordre du jour.

Le compte rendu du Conseil du mercredi 20 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

I. BUDGET-FINANCES – Pierre LIEBAERT

❖ **Approbation de la décision modificative n°1 de 2024 annule et remplace**

Pierre LIEBAERT informe que lors du conseil du 20 novembre 2024, une décision modificative (DM) n°1 de l'exercice 2024 a été votée pour ajuster le budget. Cette DM prévoyait des dépenses imprévues pour 10 000 €.

Après échange avec le Trésor public au sujet du déséquilibre du budget, du moins à l'affichage, il paraît préférable d'ajuster la DM du 20 novembre en supprimant la ligne de crédits budgétaires pour les dépenses imprévues. Cette décision est d'autant plus justifiée que le besoin de prévoir ces dépenses n'est pas nécessaire fin décembre.

Pour l'exercice 2025, une délibération sera soumise au vote du Conseil afin d'autoriser l'ouverture de crédits de dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'adopter la DM 2024 actant le retrait des 10 000 € de dépenses imprévues. La DM est arrêtée en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement

Dépenses : 29 908,00 €
Recettes : 29 908,00 €

Fonctionnement

Dépenses : 7 851,00 €
Recettes : 7 851,00 €

III. COMMUNICATION – Jean-Luc GAYET

RAS



**IV. ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Philippe TROUKENS**

RAS

VI. URBANISME

RAS

VII. VOIRIE ET CIRCULATION - Jean-Luc POTTIER

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h46.

PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du conseil aura lieu le mercredi 29 janvier 2025 à 20h30.

Le président


François LEJEALLE